

Montréal, 10 décembre 2024

Madame, messieurs,

Mon nom est Julie Demers. Je subirai aussi les impacts de la construction du nouveau PVM peu importe le site choisi.

Je m'exprime ce soir pour renforcer l'évidence de toutes les interventions entendues jusqu'à maintenant : **le projet de PVM prévu au 530-532 rue Bellechasse doit être relocalisé.**

Je vais m'exprimer sur deux points principaux :

- L'expropriation de la famille Ly
- L'emplacement du chantier

L'expropriation d'une famille en 2024, la famille Ly dans le cas présent, pour la réalisation d'un projet d'infrastructure, comme un PVM, soulève des questions humaines, sociales et éthiques.

Les maisons ne sont pas que des propriétés, elles sont des foyers, riches d'histoires et d'émotions. La famille Ly habite **sa** maison depuis plus de **quatre décennies**. Deux générations qui y construisent leurs souvenirs, et un sentiment de stabilité et de sécurité. Arracher la famille Ly de son domicile équivaut à rompre ce tissu affectif sans possibilité de réparation.

Comme il fut mentionné par les personnes qui se sont exprimées avant moi, la compensation financière offerte par la STM est ridicule. Ceci étant dit, même si des compensations financières sont offertes, celles-ci ne suffisent souvent pas à permettre aux familles de retrouver un logement équivalent en matière d'emplacement, de confort ou d'accès aux commodités. La famille Ly s'est d'ailleurs clairement exprimée en ce sens. Le déséquilibre entre les moyens d'une institution publique comme la STM et les capacités d'une famille à défendre ses droits exacerbe ce sentiment d'injustice.

La famille Ly sera démantelée si l'expropriation va de l'avant : comme société, comment peut-on permettre une telle aberration alors qu'on devrait célébrer des enfants qui prennent soin de leurs parents âgés à domicile, en offrant un soutien concret et affectif dans une étape de vie cruciale.

Réconcilier développement et respect humain ne doit pas être une option, mais une obligation.

Maintenant, l'emplacement du chantier qui serait au coin d'une ruelle verte, dans un quadrilatère avec une forte densification.

Dans un article paru dans La Presse le 18 novembre 2024, un représentant de la STM a été cité disant « Il y a un savoir-faire qui s'est développé pour minimiser les impacts ». Je ne comprends pas comment la STM peut faire une telle affirmation sachant ce que les résidents qui habitent près du PVM Berri-Chabanel en construction vivent en ce moment? Un article paru en 2023 dans Le journal Des voisins d'Ahuntsic-Cartierville (donc assez récemment pour supposer que c'est le même "savoir-faire") commence avec cette citation :«Le bruit, je n'en veux plus. On est en souffrance. Tous les jours», tonne une résidente qui habite à deux pas du chantier de la STM. Les résidents parlent de bruit intense et une vibration de 7h à 19h du lundi au vendredi, et les samedis de 9h à 17h. La STM a confirmé un horaire encore plus catastrophique à la fin de la soirée d'expression d'opinions du 3 décembre, soit de 7h à 19h du lundi au samedi et de 10h à 19h le dimanche, je répète de 7h à 19h du lundi au samedi et de 10h à 19h le dimanche. Et on ose appeler un tel horaire une mesure d'atténuation? Ça dépasse l'entendement. C'est peut-être permis par la ville comme horaire et donc légal, mais ça devrait être illégal de pouvoir mettre la qualité de vie et la santé d'une communauté, de résidents, et de commerces de quartier en otage pendant plusieurs années avec un horaire de chantier dément.

Impossibilité de dormir le jour pour les travailleurs de nuit, nuisance majeure pour les personnes en télétravail ou qui devraient pouvoir profiter de leur habitation paisiblement quoi qu'elles y fassent le jour, stress, hausse de pression artérielle, et il y a même un couple qui serait "sur le bord du divorce" tant le bruit est aliénant. Et ce n'est pas surprenant parce qu'il existe bien sûr plusieurs études sur l'impact du bruit sur la santé physique et mentale des gens qui la subissent. Les études disent exactement ce que les résidents près du PVM Berri-Chabanel vivent : les nuisances sonores des chantiers peuvent entraîner du stress chronique, des troubles du sommeil, de l'irritabilité, de l'anxiété, de la dépression et des problèmes de santé à long terme, comme l'hypertension, des troubles cardiovasculaires, et une baisse des performances à l'école des enfants. Selon l'OMS, les pertes au niveau de la santé et en qualité de vie liées au bruit seraient au deuxième rang des risques environnementaux les plus importants, après la pollution de l'air. Et en journée, d'un point de vue de santé publique, c'est à partir de 55 dB que les effets négatifs commencent à se faire sentir. Il n'y a pas encore

eu une pelletée de terre, et l'anxiété et le niveau de stress de dizaines de personnes est déjà palpable.

Les vibrations associées au bruit amplifient souvent ces effets, particulièrement lorsque les habitations sont proches de la source sonore, ce qui est le cas avec le 530-532 Bellechasse. Les engins d'excavation (comme les "pelleteuses"), le marteau-piqueur et les équipements de transport génèrent les niveaux sonores les plus élevés. Ces niveaux peuvent atteindre des pics bien supérieurs à 85 dB.

Je m'attends à ce que les gestionnaires de projet de PVM de la STM consultent et prennent au sérieux les études sur l'impact du bruit (volume, durée, fréquence) et du trafic de chantier dans leur évaluation. Qu'ils aillent aussi visiter les chantiers en cours, qu'ils parlent avec les gens qui habitent à proximité, qu'ils louent un appartement au coin d'un chantier de PVM pour mesurer ce que les résidents subissent, l'air qu'ils respirent, qu'ils comprennent l'inquiétude face aux émanations au monoxyde de carbone.

Mercredi dernier, il y avait **UN** camion au coin Châteaubriand et Bellechasse qui faisait des travaux de remplacement de borne d'incendie. Je n'avais pas d'outil pour mesurer les dB, mais c'était impossible de s'entendre parler au coin de la rue, et une voisine qui a témoigné la semaine dernière habitant tout près a mesuré entre 90 et 110 dB dans sa maison (en décembre, les fenêtres fermées, **UN** camion). Un marteau-piqueur peut atteindre 130 dB et pour le micro dynamitage, il y a plusieurs variables à prendre en compte, mais le niveau sonore peut atteindre 140 dB à quelques mètres et 120 dB à quelques dizaines ou centaines de mètres.

Des dizaines de camions et d'ouvriers avec leur équipement bruyant qui vont et viennent tous les jours, du dynamitage à tous les jours sauf les journées où des camions doivent évacuer le roc pendant plus d'une année si je me fie au document de la STM sur le PVM Ste-Marguerite, vont émettre bien plus que les décibels acceptables pour un chantier d'une telle durée. Si un employé de la STM avait l'opportunité de louer un appartement ou d'acheter un condo sur notre rue, je suis certaine qu'il passerait son tour.

Comme d'autres ont mentionné, je n'ai pas non plus reçu les documents d'analyse des sites à la suite d'une demande d'accès à l'information. Nous sommes en droit de nous attendre que la santé physique et mentale des résidents soit un critère avec une forte pondération. Je me permets de mentionner qu'à voir comment la famille Ly a été traitée par la STM, il semble que le facteur humain n'a malheureusement pas de poids. Si on parle du poids du budget dans leur analyse, est-ce qu'ils tiennent compte du nombre de propriétés dont la valeur va diminuer

sur une période d'au moins quatre ans? De l'impact sur les revenus des commerces? On parle d'impact direct sur le portefeuille de citoyens et de payeurs de taxes (dont le compte de taxes ne cessera d'augmenter paradoxalement). Est-ce que les locataires qui voudraient fuir ce chantier en pleine crise de logement trouveront un logement équivalent? Quelles mesures, services d'experts, garanties, compensations pour nos immeubles datant du siècle dernier qui risque d'être endommagé par les répercussions des travaux d'excavation et de dynamitage ?

Ce qui est incroyable dans cette histoire et qui rend perplexe tout le monde incluant la SQI c'est qu'il y a un terrain appartenant déjà à la STM donc non résidentiel, ce qui réduirait dès le départ les répercussions sur la communauté. La première mesure de mitigation serait de choisir le site dans le milieu avec le **moins d'impact** sur la population vs celui avec le **plus d'impact** comme c'est le cas avec le 530-532 Bellechasse.

Basée, entre autres, sur le chantier de PVM Berri-Chabanel, la STM n'a clairement pas démontré d'expertise en gestion de bruit. J'invite la STM à faire ses devoirs sérieusement, à lire des études, voir ce qui se fait ailleurs dans le monde, à parler aux résidents qui subissent leurs propres chantiers actuellement et à faire mieux d'un côté, pour nous, pour le développement et la vie sociale des 78 enfants de la ruelle, mais aussi pour toutes les personnes qui seront impactées par un autre chantier de PVM ailleurs à Montréal.

Je suis gestionnaire de projet et quand une partie prenante d'un projet n'est pas satisfaite, on retourne à la table à dessin. J'ose espérer que ces consultations ne sont pas de la poudre aux yeux et que nous sommes réellement une partie prenante, nous les résidents. Prouvez-vous que ces consultations sont un réel exercice démocratique, que nous ne sommes pas devant un fait accompli et que tout ça n'est pas pour un rapport qui va finir sur une tablette et qui ne changera rien, comme ce fut le cas pour les consultations pour d'autres PVM tel que relevé par mes voisins la semaine dernière.

En conclusion, soyez dignes et laissez la famille Ly tranquille dans la maison qui lui appartient. Montrez-nous votre savoir-faire et voyez comment utiliser les sites 7, 8 ou 9 sur **votre propre terrain**. Mettez en pratique vos valeurs :

- Engagement envers la clientèle et la communauté
- Collaboration et transparence
- Fierté et imputabilité

- Sécurité et bien être

Merci.

Julie Demers

Sources

Il y a des dizaines d'études (et les études listent d'autres études en référence). J'ai listé des exemples trouvés moi-même pour m'informer (les personnes en charge du projet à la STM sont responsables de faire la revue de littérature qui s'impose).

1. Concernant les sources sur les effets du bruit, en voici quelques-unes parmi d'autres :

- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2450_meilleures_pratiques_aménagement_effets_bruit_environmental.pdf
- https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/journees-du-bruit-environnemental/Bloc1_LerouxDeshaies.pdf
- <https://www.ooaq.qc.ca/consulter/audiologiste/bruit-sante-audition/bruit-environnemental/>

On y traite :

- Des effets sur la santé physique et la santé psychologique
- Des effets économiques
- Des décibels émis par un marteau-piqueur

2. Au sujet des normes de l'OMS concernant le seuil de 55 dba le jour :

- <https://www.who.int/publications/i/item/burden-of-disease-from-environmental-noise-quantification-of-healthy-life-years-lost-in-europe>

3. Courriel de la SQI reçu via une demande d'accès à l'information :

De : David Pelletier <dpelletier2@sgi.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 mars 2021 21:40

À : Lavoie, Vincent <Vincent.Lavoie@stm.info>

Objet : RE: [EXTERNE] Re: Projet de poste de ventilation mécanique (PVM Bellechasse) | SQI | Corrigé

ATTENTION: Ce message NE provient PAS de votre organisation, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Salut Vincent,

Le dossier chemine chez nous, mais pour bien honnête, la présence d'un terrain à développer de l'autre côté de la rue vous appartenant nous rend quelque peu perplexes.

